

## REMBOURSEMENT ET PRISE EN CHARGE PAR LA TRESORIE DE LA LIGUE

compte rendu de la ligue du 15/03/2014

ACTION	CONDITION	DEMANDE	MONTANT
<b>ARBITRAGE</b>			
Stage AFJ, AF4, FC	le candidat doit avoir suivi un stage et (sauf FC) avoir passé l'examen avec ou sans réussite.	Elle doit être faite après l'examen avec attestation de présence à demander à la DRA et accompagnée d'un RIB pour faciliter le paiement par virement	100%
Stage AF3 , AF2, AF	Le candidat doit avoir suivi le stage et réussi l'examen	Elle doit être accompagnée de la copie du résultat et d'un RIB pour faciliter le paiement par virement .	100 % jusque AF2 et 50 % pour AF
Arbitrage compétition organisée par la ligue (DERNIÈRE RONDE DES NATIONALES, RÉGIONALES , CHAMPIONNAT LIGUE JEUNE....)	<p><b>La Ligue <u>doit valider l'arbitre qui officiera, il doit être non-joueur ce jour là, pour la prise en charge du remboursement par la Ligue.</u></b></p> <p><b>Compléter la ou les feuilles de matchs, calculer en direct les classements lors des dernières rondes, saisir les résultats sur le site FFE et <u>transmettre sa fiche I2Bis DNA au trésorier de Ligue.</u></b></p>	La demande doit être accompagnée d'un RIB afin que le remboursement se fasse par virement.	La Ligue rembourse suivant le tarif de la FFE : L'indemnité journalière d'un arbitre est de 50 € (demi-journée) et 85 € (journée pleine). Des dispositions spécifiques sont appliquées dans certains cas nécessitant la présence de plusieurs arbitres, L'arbitre adjoint, dès lors qu'il est <b>titulaire</b> d'un titre, perçoit une demi-indemnité.
<b>DAFFE - DIFFE</b>			
D I F F E	Le candidat doit avoir suivi le stage et réussi l'examen	Elle doit être accompagnée de la copie du résultat <b><u>et d'un RIB pour faciliter le paiement par virement</u></b>	100%
D A F F E	Le candidat doit avoir suivi le stage et réussi l'examen	Elle doit être accompagnée de la copie du résultat <b><u>et d'un RIB pour faciliter le paiement par virement</u></b>	100%
D A F F E 2	Le candidat doit avoir suivi le stage et réussi l'examen	Elle doit être accompagnée de la copie du résultat <b><u>et d'un RIB pour faciliter le paiement par virement</u></b>	50%

## REMBOURSEMENT ET PRISE EN CHARGE PAR LA TRESORIE DE LA LIGUE

compte rendu de la ligue du 15/03/2014

ACTION	CONDITION	DEMANDE	MONTANT
<b>JEUNES</b>			
Bourses et subventions accordées (dernière saison 2013-14)	Le jeune doit avoir participé au Championnat de France	Elle doit être <b><u>FAITE PAR LE CLUB</u></b> et accompagnée d'une attestation de présence au championnat de France et d'un RIB du club pour faciliter le paiement par virement.	100 €
Tournoi <b><u>sans entraîneur</u></b>	Avoir participé à l'un des tournois qui se déroule entre le CLJ et le CFJ : Open de Fenain, de Cappelle la Grande, de Lille ou tournoi fermé de Grande Synthe	Elle doit être accompagnée d'une attestation de présence avec la valeur de l'inscription <b><u>et d'un RIB du club pour faciliter le paiement par virement.</u></b>	le coût de l'inscription à l'un de ces tournois
<b><u>Tournoi avec Stage d'entraînement</u></b>	Le jeune doit avoir participé au CLJ, <b><u>et/ou</u></b> qualifié titulaire ou remplaçant, le lieu du stage est défini par la Ligue.	<u>La demande de participation doit être validée par le Responsable Jeunes de la Ligue.</u>	En plus du paiement de l'inscription qui sera prise en charge par la Ligue lors du premier jour du tournoi après le pointage de présence, la Ligue prendra en charge la restauration du midi et l'indemnité du ou des entraîneurs.
<b>Indemnisation entraîneurs Ligue (hors championnat de France)</b>	L'entraîneur doit avoir signé un contrat avec la Ligue	<b><u>la demande d'indemnisation doit être accompagnée d'un RIB pour faciliter le paiement par virement</u></b>	<b>le montant est de 80€ par jour, elle se décompose en trois tranches : 50€ d'indemnisation, 20€ pour encadrement du repas du midi, 10€ pour le repas</b>
Championnat de France	L'entraîneur doit avoir signé un contrat avec la Ligue	La prise en charge doit être validée par le Responsable Jeunes de la Ligue, selon le contrat.	Indemnisation de 500€ + remboursement déplacement et hébergement (800€), une avance de 600€ est possible. La demande doit être accompagnée d'un RIB afin que le paiement se fasse par virement.

## REMBOURSEMENT ET PRISE EN CHARGE PAR LA TRESORIE DE LA LIGUE

compte rendu de la ligue du 15/03/2014

ACTION	CONDITION	DEMANDE	MONTANT
<b>ADULTES</b>			
Championnat de France	Avoir été déclaré Champion de Ligue(1er licencié <b>FRA</b> d'un club de la ligue) lors d'un des tournois suivants, Lille (2011), Le Touquet (2012), Béthune (2013), Cappelle La Grande (2014)	Elle doit être faite après le Championnat de France avec attestation de présence <b><u>et accompagnée d'un RIB afin que le remboursement se fasse par virement.</u></b>	200 €
<b>FRAIS DE DEPLACEMENT</b>			
Comité Directeur	Être membre du Comité Directeur (ou avoir été invité lors d'une réunion)	Elle doit être faite par écrit sur le justificatif prévu pour toute réunion ou déplacement représentatif de la Ligue <b><u>et accompagnée d'un RIB afin que le remboursement se fasse par virement.</u></b>	0.30€ du KM parcouru selon les distances données par ViaMichelin.fr de ville à ville (itinéraire conseillé le plus court)
Animateur, Entraîneur	L'accompagnateur doit avoir signé un contrat avec la Ligue	Le remboursement doit être accompagné des justificatifs.	Ne dépassera pas le coût d'un voyage Aller/Retour départ de Lille vers la destination prévue.
Formateur (stages animateurs, arbitres...)	Le formateur doit avoir signé un contrat avec la Ligue	Le paiement se fait lors du stage	Coût prévu pour un stage (tarif 2012/2013 = 1350€)

## REMBOURSEMENT ET PRISE EN CHARGE PAR LA TRESORIE DE LA LIGUE

compte rendu de la ligue du 15/03/2014

ACTION	CONDITION	DEMANDE	MONTANT
ARBITRAGE COMPÉTITION ORGANISÉE PAR LA LIGUE (DERNIÈRE RONDE DES NATIONALES ,RÉGIONALES, CHAMPIONNAT LIGUE JEUNE...)	<p><b>La Ligue <u>doit valider l'arbitre qui officiera, il doit être non-joueur ce jour là, pour la prise en charge du remboursement par la Ligue.</u></b></p> <p><b><u>Transmettre sa fiche I2Bis DNA au trésorier de Ligue sur laquelle figurent clairement les frais de déplacement engagés.</u></b></p>	<p><b>La demande doit être accompagnée d'un RIB afin que le remboursement se fasse par virement. Joindre un nouveau RIB à chaque changement de compte.</b></p>	<p>0.30€ du KM parcouru selon les distances données par ViaMichelin.fr de ville à ville (itinéraire conseillé le plus court)</p>

ACTION	CONDITION	DEMANDE	MONTANT
<b>FRAIS DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT</b> <b>(Membres du Comité Directeur, formateurs, animateurs et accompagnateurs mandatés par la Ligue)</b>			
FRAIS DE RESTAURATION	Les frais seront pris en charge si l'action est missionnée par la Ligue.	Elle doit être accompagnée des justificatifs (facture de restaurant ou ticket de caisse) <b><u>La demande doit être accompagnée d'un RIB afin que le remboursement se fasse par virement. Joindre un nouveau RIB à chaque changement de compte.</u></b>	Maximum 15€ par repas
FRAIS D'HERBEGEMENT	Les frais seront pris en charge si l'action est missionnée par la Ligue	Elle doit être accompagnée des justificatifs (facture de restaurant ou ticket de caisse) <b><u>La demande doit être accompagnée d'un RIB afin que le remboursement se fasse par virement. Joindre un nouveau RIB à chaque changement de compte.</u></b>	Hôtel 2 Etoiles ou équivalent
<b>AUTRES FRAIS</b>			
MISE A DISPOSITION D'UN ORDINATEUR PERSONNEL (ARBITRAGE)	<b><u>La Ligue doit valider l'arbitre qui officiera, il doit être non-joueur ce jour là, pour la prise en charge du remboursement par la Ligue. Transmettre sa fiche I2Bis DNA au trésorier de Ligue.</u></b>	<b><u>La demande doit être accompagnée d'un RIB afin que le remboursement se fasse par virement. Joindre un nouveau RIB à chaque changement de compte.</u></b>	TARIF FORFAITAIRE 40€ (LIVRE DE L'ARBITRE)

## REMBOURSEMENT ET PRISE EN CHARGE PAR LA TRESORIE DE LA LIGUE

compte rendu de la ligue du 15/03/2014

ACTION	CONDITION	DEMANDE	MONTANT
CHAMPIONNATS SCOLAIRES	La ligue (AG du 21/03/2015) a décidé d'aider financièrement les écoles, collèges et lycées	<u>La demande doit être accompagnée d'un RIB afin que le paiement se fasse par virement, Joindre un nouveau RIB à chaque changement de compte.</u>	TARIF FORFAITAIRE 300€ pour les écoles, 200€ pour les collèges, 100€ pour les lycées













